

Nuisances phoniques du RER, le dossier est inscrit au Contrat de plan État-Région

À plusieurs reprises, le maire de Vincennes a appelé l'attention de la RATP, de l'État et de la Région sur les nuisances phoniques subies par les riverains du RER à Vincennes, Fontenay-sous-Bois et Saint-Mandé. Le président du Conseil régional d'Île-de-France vient de donner son accord pour que le projet - préparé par la RATP, les trois villes et l'Association de défense des riverains du RER - soit inscrit au Contrat de plan État-Région, qui prévoit les grands investissements de la période 2000-2006 (voir ci-contre).

De nouveaux espaces verts

Par ailleurs, la RATP a décidé de procéder, dès février, à la "revégétalisation" des talus de la ligne A du RER entre la gare RER de Vincennes et le tunnel de Saint-Mandé. Ces travaux, qui consistent à remplacer l'herbe par des plantes couvrant les sols, s'expliquent pour plusieurs raisons. La première raison est la réduction des interventions de maintenance des espaces verts et par conséquent, la réduction des charges financières d'entretien, mais surtout la diminution de l'exposition du personnel à des situations de travail peu stables. La seconde explication de cette "revégétalisation" est l'amélioration de la tenue des terres des talus les plus pentus grâce à la plantation de végétaux à enracinement profond. Enfin, la dernière raison est tout simplement l'amélioration de l'aspect visuel de ces talus. La réalisation de ces travaux ne préjuge néanmoins en rien de l'éventualité de la mise en œuvre, dans les prochaines années, de tout ou partie de la protection phonique des riverains de la tranchée du RER.

Le métro prend un coup de jeune

Enfin, toujours dans le domaine des transports urbains, la RATP s'attache également à rénover ses lignes et plus particulièrement ses stations de métro. La ligne 1, qui dessert notre ville, est d'ailleurs

actuellement en cours de modernisation : remise en ordre des équipements autour de la nouvelle signalétique (pour une meilleure information des usagers), calfeutrage des câbles et mise en place d'un éclairage de qualité (favorisant le sentiment de sécurité), traitement des plafonds et des infiltrations, habillage des façades des bureaux de vente dans le style de ceux de *Météor*, la récente ligne 14, et clarification des espaces par une mise en ordre du mobilier qui compose les stations. À cet effet, les stations *Château de Vincennes*, *Bérault* et *Saint-Mandé-Tourelles* seront finies d'être réaménagées en juillet 2000.

